

## La cocarde du Souvenir Français

FD 62

Service référent : [patrimoine@souvenir-francais.fr](mailto:patrimoine@souvenir-francais.fr)

Fiche rédigée le 07-05-2020

Mise à jour le 30-10-2025

### Référence :

Chapitre 6 – article 79 du Règlement Intérieur.

La cocarde du Souvenir Français matérialise le rôle joué par l'association dans l'entretien de certaines tombes et de certains monuments.

Son apposition est encadrée.

### 1. La cocarde du Souvenir Français a une histoire

Elle est l'héritière d'une association « Œuvre de la reconnaissance des tombes des militaires et marins morts pour la patrie » – dénommée plus simplement « La cocarde du souvenir » qui fut créée en 1916 afin de sauvegarder les tombes des combattants inhumés dans les premiers cimetières du front.

La prise en charge des tombes était matérialisée par l'apposition d'une cocarde tricolore.

L'œuvre fusionna au sein du Souvenir Français en 1921.

Le Souvenir Français reprit à sa charge l'idée de matérialiser les sites qu'il entretenait par l'apposition d'une cocarde.

Celle-ci évolua dans le temps.

1926



2001



1938



2014



Il existe aujourd'hui deux tailles de cocarde de type « 2014 » : **une de 8 cm de diamètre et une de 5 cm de diamètre**

## 2. La cocarde du Souvenir Français répond à une utilisation strictement définie

Les règlements d'origine – la cocarde ne devait être apposée que sur les tombes entretenues par l'association – ont progressivement été détournés. La cocarde a été utilisée sans retenue. Un cadre **d'utilisation stricte** a été redéfini.

La cocarde du Souvenir Français ne peut être apposée que :

- Sur les **tombes propriété des communes**, entretenues par le Souvenir Français, dans le cadre d'une convention de veille ou d'accord avec la municipalité ;
- Sur les **tombes collectives** créées afin de regrouper les restes des combattants inhumés dans les tombes relevées. Pour rappel, ces tombes sont propriétés de la commune et le Souvenir Français prend à sa charge l'entretien ;
- Sur les **tombes en déshérence remises en état par le Souvenir Français**. Pour rappel, ces tombes sont propriétés de la commune et le Souvenir Français prend à sa charge l'entretien ;
- Sur les **tombes privées familiales en bon état, après accord écrit des familles**. L'apposition de la cocarde sur les tombes familiales pour lesquelles existent encore des familles est exceptionnelle, car la cocarde ne signifie pas la prise en charge de l'entretien de la tombe par Le Souvenir Français, mais simplement l'assurance d'une veille mémorielle ;
- Sur les **tombes géolocalisées** par l'application mobile GéoMémoire. Les cocardes apposées dans ce cas-là sont celles de petite taille ;
- Sur les **stèles, plaques et monuments aux Morts** pour lesquels le Souvenir Français a accordé une subvention (l'apposition de la cocarde est la contrepartie de la subvention accordée) :
  - la cocarde ne doit plus être apposée sur les sépultures perpétuelles propriétés de l'Etat même si elles sont entretenues par le Souvenir Français. Si la cocarde a été apposée, elle peut y demeurer. A la charge de l'Etat/de la commune de la retirer lorsque des travaux de rénovation sont entrepris ;
  - lorsqu'une cocarde est retirée d'une tombe relevée dans le cadre de la création d'une tombe collective ou dans le cas de la suppression de la cocarde sur les tombes propriétés de l'Etat, il est **impératif de la récupérer afin qu'elle ne se retrouve pas vendue sur des sites de vente en ligne**.

## 3. Le logo du Souvenir Français sur les tombes



Logo du Souvenir Français   Cocard de Souvenir Français

Il est ici rappelé que la cocarde du Souvenir Français a été créée pour une utilisation sur les monuments funéraires et mémoriels, comme un signe distinctif des Morts pour la France et de l'association.

Il est très mal venu d'apposer le logo d'une association ou d'une entreprise privée sur la sépulture d'une personne. **La cocarde**, symbole républicain par excellence, doit être **le seul signe apposé sur les sépultures de « Morts pour la France »**.

## 4. Achat des cocardes

Les cocardes peuvent être commandées par les présidents de comité, les délégués généraux et les communes auprès du siège. Les commandes sont à envoyer à [fournitures@souvenir-francais.fr](mailto:fournitures@souvenir-francais.fr) avec paiement de la somme de **4,60 € pour les cocardes de taille normale** et de **3 € pour les cocardes de taille réduite disponibles en décembre 2025** (frais de port inclus). Dans le cas de commande d'un comité ou d'une commune, le service des fournitures en informera le délégué général.

# La Cocarde du Souvenir



## Œuvre de la reconnaissance des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie

SIEGE SOCIAL : 1, Rue Jules-Lefebvre, PARIS (ix)

Sous le haut patronage de M. POINCARÉ, Président de la République

## ET LA PRESIDENCE D'HONNEUR, DE

MR. GIBSON, *President of State*  
MICHIGAN, *President of the Board of Regents*  
MISSOURI, *President of Central, Missouri and Mid-West Colleges*  
Lt. GOVERNOR MURKIN, *Speaker of the House*  
C. H. GRIFFIN, *Chairman of the State*  
MR. HARRIS, *Secretary of State*  
MR. HARRIS, *Secretary of State*  
MISSOURI, *President of State and Central, Missouri and Mid-West Colleges*  
MISSOURI, *President of Central, Missouri and Mid-West Colleges*  
MISSOURI, *Secretary of State*

MR. PAUL H. RABINOWITZ, Director of the Department of Defense  
COMMISSIONER, Director of the Commission  
MR. RICHARD L. STONE, Director of the Department of Defense  
A. E. BROWN, Chairman, COMINT, Director of the Defense  
LETS, Director of Defense Logistics Agency  
GENERAL, Director of Defense Information Systems Agency  
GENERAL, Director of Defense Personnel and Readiness  
GENERAL, Director of Defense Procurement  
GENERAL, Director of Defense Research and Engineering  
GENERAL, Director of Defense Space Agency  
GENERAL, Director of Defense Systems Management  
GENERAL, Director of Defense Test and Evaluation  
GENERAL, Director of Defense Training and Education

相宜的土壤，对根部受到的损伤有

M

Nous venons vous demander votre concours à l'Œuvre que, dans un sentiment de patriotique piété, nous nous sommes proposés de fonder.

Nous voulons défendre de l'oubli les noms de nos soldats, ceux aussi de nos vaillants alliés qui dorment aujourd'hui leur dernier sommeil au sein de ces terres que leur sang a fécondées, que leur héroïsme a sauvées. Nous le voulons pour eux ; nous le voulons aussi pour ceux qui les pleurent et dont la douleur s'aggrave encore de ne pouvoir s'incliner sur leurs tombes et de n'être point assurés de le pouvoir faire un jour.

Habituellement creusées pendant la livraison d'une bataille, les unes marquées d'une croix, les autres d'une simple pierre ou d'une branche d'arbre, elles portent tantôt des inscriptions sommaires que l'amitié d'un camarade

**Mais - le temps passe et la pluie efface** : Les lettres mal formées deviennent illisibles peu à peu. Demain, dans les cimetières improvisés, parmi les champs ravines ou les forêts hachées de mitraille, ceux qui restent viendront en pèlerinage vers la place où repose celui qu'ils ont perdu : ils ne la retrouveront pas. Ils iront parmi les croix éparpillées, anonymes, avec la déception, avec le déchirement de ne savoir laquelle leur deuil devra fleurir.

**Vous le savez : dans notre pays de France, le culte auquel nous restons tous le plus fidèles est encore celui des Morts.** A combattre le lieu de leur repos, nous les sentons moins loin de nous. Ce besoin de n'être pas tout à fait séparés est en tout temps très vivace. Combien ne le sera-t-il pas davantage chez ceux pour lesquels ces tombes brusquement fermées évoquent le souvenir du plus cruel, mais aussi du plus acharné des sacrifices.

Vous penserez avec nous qu'il faut que cette consolation dernière soit accordée à tant de coeurs douloureux. L'objet de notre flèvre est trop modeste.

Il consiste à fixer d'une manière indeclinable, sur une cocarde aux couleurs de la Patrie, les quelques indications qui figurent sur les tombes de nos soldats jusqu'au jour où les leurs pourront venir leur rendre les suprêmes devoirs. C'est pourquoi nous faisons sans hésiter appel à votre généreuse collaboration, car ce que nous pensons faire comporte, hélas, un sérieux effort. **Nous avons besoin, pour accomplir notre tâche, du concours de tous ; nous demandons à chacun de participer à notre œuvre dans la mesure de ses moyens, et nous receverons avec reconnaissance toutes les offrandes, même les plus modestes.** Nous sommes persuadés que notre voix sera entendue de quiconque porte en son cœur, avec l'amour de la France, le respect attendri de ceux qui donneront leur vie pour qu'elle puisse assurer le triomphe définitif de la Liberté et du Droit.

#### LE CONSEIL DE DIRECTION.

ADRESSER LES SOUSCRPTIONS AU SIÈGE SOCIAL DE L'ŒUVRE, 1, RUE JULIUS-LEFÈVRE, PARIS 3<sup>e</sup>